

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE CHAZEL

Séance régulière des membres du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle communautaire, mardi le 7 avril 2020 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères) Yves Frappier, René Frappier et Marcel Bouchard formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Favreau.

Madame Priscillia Lefebvre, directrice générale, secrétaire-trésorière était aussi présente.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, le conseiller François Laprise.

Étaient absents : Armande Bouchard et Anne Breton.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêt 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléphone.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Frappier, appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléphone.

RÉSOLUTIONS

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-04-40

Il est proposé par le conseiller René Frappier, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es);

QUE : l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE 3 MARS 2020

2020-04-41

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTION DES COMPTES

2020-04-42

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller François Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que les comptes soient adoptés tels que présentés, soit un montant de trente-huit mille sept cent soixante-six dollars et soixante-dix-neuf sous (38 766.79 \$) pour les fournisseurs et un montant de quatre mille six cent dollars et cinquante-neuf sous (4 600.59 \$) pour les salaires, pour un total de quarante-trois mille trois cent soixante-sept dollars et trente-huit sous (43 367.38 \$).

DONS À M. GUY TRUDEL
POUR LE SERVICE RENDU À L'AQUEDUC

2020-04-43

CONSIDÉRANT que nous avons reçu l'aide de M. Guy Trudel concernant notre problème de pompe d'aqueduc au mois de mars 2020.

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,

Appuyé par le conseiller Marcel Bouchard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fait un don au montant de deux cent dollars (200 \$) à M. Guy Trudel pour son excellent service qui nous a rendu suite au bris de la pompe de notre aqueduc.

Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

COVID-19 – FERMETURE DU BUREAU AU PUBLIC

2020-04-44

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré sur tout le territoire québécois;

Il est proposé par le conseiller René Frappier,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) de fermer temporairement l'accès au bureau municipal pour les citoyens à compter du lundi 23 mars 2020, et ce pour une période indéterminée. Les services municipaux demeureront accessibles par téléphone, courriel et via Messenger.

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2019-12-159
TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES DUES POUR 2020

2020-04-45

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chazel a adopté, lors d'une séance spéciale de son conseil municipal, tenue le 17 décembre 2019, la résolution portant le numéro 2019-12-159, lequel est de 18 % devant être chargé sur toutes redevances municipales passées dues;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du code municipal du Québec stipule que le conseil peut, autant de fois qu'il le juge opportun, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu audit code;

CONSIDÉRANT QUE les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19 affectent tous les citoyens et que la municipalité de Chazel désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,

Appuyer par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la municipalité de Chazel diminuera le taux d'intérêt pour la période du 31 mars au 1^{er} août 2020 à 0 %.

RENOUVELLEMENT DES
TÂCHES DES ÉLUS

2020-04-46

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,

Appuyé par le conseiller Yves Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) que les tâches des élus soient définies comme suit :

Maire : Daniel Favreau

Relations publiques

Égout

Comité Bellefeuille

Conseiller siège # 1 : Marcel Bouchard

Comité de développement

Tourisme

MADA

Suivi administratif (signature des factures)

Conseiller siège # 2 : François Laprise

Régie des déchets

Environnement et sécurité civile

Comité Bellefeuille

Conseiller siège # 3 : René Frappier

Responsable sécurité routière

Chemins
Castors

Conseillère siège # 4 : Armande Bouchard

Aqueduc et assainissement des eaux
Plaintes dans le village
Nouveaux arrivants
Signature des chèques

Conseillère siège # 5 : Anne Breton

Embellissement
Comité des loisirs
Suivi des plaintes – Rang 10-1

Conseiller siège # 6 : Yves Frappier

Régie des incendies
Suivi des plaintes – Secteur Sud

MADA – FORMATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

2020-04-47

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller René Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel nomme les personnes suivantes pour la formation du Comité de pilotage MADA.

- Marcel Bouchard (conseiller municipal)
- Priscillia Lefebvre (chargée de projet – DG)
- Nicole Veillette (comité de la fabrique)
- Michel Maheux (comité de la fabrique)
- Lise Néron (comité des artisanes)
- Lorraine Durocher (comité des artisanes)
- Marjolaine Lahaie (citoyenne et ancienne employée du CISSSAT)
- Pauline Desbiens Audet (familles)
- Marcel Hince (comité du cimetière)
- Huguette Audet (familles)

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2019
RÉGIE DES DÉCHETS

2020-04-48

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller Yves Frappier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le rapport financier de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'année 2019 soient adoptés tels que présentés.

PIÈCES DE RECHANGE POUR LES BACS
VERT ET BLEU

2020-04-49

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller François Laprise,
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel fasse l'achat de pièces pour les bacs vert et bleu. Les contribuables qui désirent avoir des pièces de rechange pour leurs bacs pourront en faire la demande à la municipalité. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

EMPLOYÉ MUNICIPAL
UTILISANT LA DÉGELEUSE POUR LES PONCEAUX

2020-04-50

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard,
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) qu'un employé municipal qui utilise la dégeleuse pour les ponceaux aura droit à un montant forfaitaire de vingt dollars (20 \$) par sortie. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

CONTRAT DE NIVELAGE ÉTÉ 2020

2020-04-51

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier,
Appuyé par le conseiller René Frappier,

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que le contrat de nivelage pour l'été 2020 soit accordé à Proulx & Genesse inc. au taux horaire de cent cinquante dollars (150 \$). Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE

2020-04-52

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel procède à l'achat de onze mille (11 000) KG de calcium 80%-87% chez Sel Warwick inc., au montant soumis de quatre mille huit cent dollars (4 800 \$) plus les taxes applicables. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER 2020

2020-04-53

ATTENDU QUE la députée d'Abitibi-Ouest, Mme. Suzanne Blais, met à la disposition des municipalités un programme de subvention pour l'amélioration du réseau routier local;

ATTENDU QUE les travaux à exécuter sont évalués comme suit :

8^e et 9^e Rang Est

Rechargement du tronçon, incluant matière granulaire, transport et nivelage 22 500 \$

Chemin Macamic - Chazel

Rechargement du tronçon, incluant matière granulaire, transport et nivelage 14 300 \$

Total 36 800 \$

Moins part de la Municipalité de Chazel 3 680 \$

Subvention demandée **33 120 \$**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller René Frappier, Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la Municipalité de Chazel présente une demande d'aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal 2020 à la députée d'Abitibi-Ouest, Madame Suzanne Blais.

SOUSSION ARPENITEUR-GÉOMÈTRE POUR LE DOSSIER DES SERVITUDES - ÉGOUT

2020-04-54

Il est proposé par le conseiller Yves Frappier, Appuyé par le conseiller Marcel bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel octroi un contrat au montant de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars (19 490 \$), plus les taxes applicables, pour effectuer des descriptions techniques (environ 70 parcelles) pour l'établissement de servitudes concernant le réseau d'égout de la municipalité. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

2020-04-55

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller François Laprise, et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que la municipalité de Chazel autorise la MRC d'Abitibi-Ouest de continuer les procédures de vente pour non-paiement de taxes seulement pour le matricule # 3714 62 0329. Dans l'éventualité, la municipalité achètera cette vente s'il n'y a pas d'acheteur lors de la vente pour non-paiement de taxes. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

RENOUVELLEMENT CONTRAT SPCA D'ABITIBI-OUEST

2020-04-56

Il est proposé par le conseiller Marcel Bouchard, Appuyé par le conseiller Yves Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) que la municipalité de Chazel renouvelle le contrat avec la SPCA d'Abitibi-Ouest pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020 et pour un montant de sept cent cinquante dollars (750 \$). Monsieur Daniel Favreau est autorisé à signé le contrat avec celle-ci. Cette dépense est autorisée par le conseil et des crédits sont disponibles pour payer cette dépense.

LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

2020-04-57

Il est proposé par le conseiller François Laprise,
Appuyé par le conseiller René Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)
présents (es) que la séance soit levée à 22h25.

Daniel Favreau,
Maire

Priscillia Lefebvre
Secrétaire trésorière

La prochaine séance régulière aura lieu mardi, le 5 mai 2020.